

Suicide. Lien de filiation dans la famille et opinion publique

Jean GUYOTAT

Le thème de notre colloque « Suicide et opinion publique » a sans doute été en partie inspiré par l'expérience du métro de Vienne¹ qui s'est passée entre 1984 et 1987. Un accord était intervenu entre psychiatres et journalistes pour modifier ou éviter l'annonce dans les journaux des cas de suicides dans le métro de Vienne. Cette expérience avait en effet été suivie d'une diminution des cas de suicide. La validité de cette expérience a été discutée et à ma connaissance elle n'a pas été renouvelée. Mais récemment à Paris, la direction de l'Administration Pénitentiaire a demandé aux médias de ne pas faire état de nouveaux suicides en prison, ce qui partait au fond de la même conception de la contagion du suicide. Les épidémies psychiques, cela existe. Le suicide avant d'être un acte est une idée.

On peut se demander si à l'intérieur d'une famille où un ascendant, un descendant s'est suicidé, il n'y a pas de tels phénomènes de « contamination », de transmission que l'on pourrait alors rapporter à la structure du lien de filiation telle qu'elle existe dans notre civilisation. Une filiation dont j'ai tenté d'aborder les mécanismes à travers ses anomalies ou ses singularités (délires, dépression, psychose puerpérale, négation de la filiation, adoption etc...). Par ailleurs, on savait depuis longtemps que lorsqu'il était question de modification dans le droit de la filiation, consécutive à l'évolution de la société, ces modifications avaient un grand retentissement médiatique. Par exemple en 1912 lorsque furent instituées les règles juridiques donnant la possibilité de recherches de paternité, il y eut une recrudescence des troubles de la filiation (délires, négation...).

Le lien de filiation semble se constituer autour de trois axes : le lien institué, le lien biologique et le lien narcissique. Je propose de le définir comme ce par quoi un individu se situe ou est situé par le groupe auquel il appartient par rapport à ses ascendants ou descendants réels ou imaginaires. On a ajouté le terme « imaginaire », car il véhicule un potentiel important de fantasmes parmi lesquels en premier le fantasme d'immortalité. Le lien institué, c'est celui que les anthropologues ont surtout étudié dans différentes sociétés humaines. C'est celui qui résulte d'un accord institué entre les membres d'une société. C'est un lien de droit. Par exemple, d'après le droit romain institutionnel, le père est le mari de la mère, quel que soit le géniteur. Ce lien est à la fois institué dans le langage : père de, fils de... et aussi dans les actes : légataires, droit de succession et droit du Nom... Il constitue une importante base de la structure du langage. Le lien biologique est maintenant beaucoup mieux connu, c'est l'ADN, filiation entre les produits du corps de la mère et du père et ceux de l'enfant. Le lien narcissique est lié au fantasme d'immortalité de reproduction du même entre

¹ Imitation Suicide on viennese subway. G. Sonneck, E. Etzerdorferand, S. Nages-Kuess, Soc. Sci. Med. Vol 38, n°3, pp 453-457, 1994

générations. C'est un lien imaginaire qui a une grande puissance de contamination et il est à la base de toute l'activité imaginaire de l'esprit : structures religieuses, littérature, etc...

Y a-t-il une relation de « même » dans le lien de filiation dans une famille et dans l'opinion publique ? C'est très probable et il est certain que ce qui est écrit ou annoncé à la télévision interfère avec le lien narcissique qui structure l'imaginaire d'une famille et sa façon de « vivre » un éventuel suicide dans la famille : ce qui a été visé par cette expérience du métro de Vienne. Le fantasme de répétition du suicide a une insistance particulière dans la famille et un travail psychothérapeutique peut être fait, au cours d'entretiens, avec un groupe familial ou seulement à l'intérieur d'une famille qui l'accepte. Cet imaginaire de la filiation est d'autant plus actif qu'il trouve un écho dans l'opinion publique. C'est le cas actuellement de la naturalisation des immigrés. Certaines formations politiques proposent de se servir de l'étude de l'ADN de l'immigré par rapport à la famille qu'il doit rejoindre. Cette proposition soulève l'indignation d'autres familles politiques qui estiment que le lien institué par le pays d'origine est beaucoup plus significatif que le seul ADN. En temps de guerre le lien de filiation peut se transformer en une idéologie qui a une grande puissance de contamination, c'est le cas du nazisme. « Nous vivons dans la génération la plus reculée de nos pères. Nous ne sommes que le lit du fleuve où le sang éternel coule en grondant » écrivait un théoricien du nazisme E. Kriek. Récemment dans la guerre des Balkans, les viols des femmes bosniaques par des guerriers serbes étaient explicitement inspirés par l'assurance, à travers la femme violée, de continuer une filiation serbe. C'est toute la puissance imaginaire de ce lien qui est évoquée ici-même, puissance de reproduction, tant chez les individus que dans l'opinion publique. C'est donc une question importante, qui a été posée par l'expérience du métro de Vienne aux journalistes, que ce texte essaie de mettre en valeur².

Il est donc nécessaire de bien distinguer l'acte du suicide de l'idée du suicide. Un mouvement de recherche actuel (« La Mémétique »), s'inspirant des idées de Darwin, parle de sélection naturelle d'entités mentales qui ont une capacité particulière de reproduction et qui s'imposent progressivement dans une société donnée. C'est le cas de l'idée de suicide.

En conclusion, le problème est le suivant : y a-t-il une similitude entre les singularités du lien de filiation dans une famille et les épidémies de suicides auxquelles nous sommes confrontés dans l'opinion publique ? On ne peut l'assurer mais on peut l'imaginer. Si c'est le cas, le travail que peuvent faire les familles sur leur lien de filiation devrait diminuer l'impact des suicides dans l'opinion publique et sur les risques suicidaires dans une famille. La reproduction du même est forte dans l'opinion publique. Elle l'est aussi dans l'opinion familiale. D'autre part, il apparaît bien que nous ne pouvons plus décrire la structure du lien de filiation comme il y a 40 ans, date à laquelle j'avais commencé à l'étudier notamment à travers les délires grandioses de filiation que l'on rencontre de moins en moins. Nous assistons actuellement dans notre civilisation à une inversion du lien de filiation comme le préfigure la Convention internationale des droits de l'enfant en 1989. Il y a aussi l'importance prise par les infanticides. L'ancêtre n'est plus le père de la Horde Primitive ou le grand Autre, comme le nomme les psychanalystes lacaniens. Peut-être assistons-nous à plus, c'est-à-dire à

² Obadia J. Vaiva G. Bonduc, Goudemann et Ecleps. Revue Française de Psychiatrie et de Psychologie Médicale, CHRU de - Lille, pp 29-31.

une « horizontalisation » de ce lien et ceci d'autant plus que la biomédecine règle de plus en plus la problématique de la reproduction par rapport aux règles instituées du droit de filiation dans une société donnée, en tout cas dans la nôtre. Il y aurait donc un parallèle à instaurer entre lien « horizontal » de filiation et filiation des suicides de jour en jour. Il serait important que ceux qui font l'opinion publique - les journalistes - soient conscients de cette contamination culturelle et s'y réfèrent à travers la problématique horizontale actuelle de ce lien de filiation qui s'impose à notre société.